

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1498 Décisions concernant les Ministères

n° 1498

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 novembre 1962

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro

30 novembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion d'une somme de trente-neuf mille francs Djibouti (39.000) l'an est accordée à l'orphelin Abdou Ahmed âgé de 10 ans, fils de l'ex-sergent-chef de la Garde Territoriale Ahmed Bourhan, décédé à Obock le 20 juillet 1962 et de feu Harire Abdou. Ladite allocation sera payée à la nommée Mardya Moussa Abdourhaman chargée de l'entretien et de l'éducation de l'orphelin Abdou Ahmed. Cette allocation viagère sera payable trimestriellement pour compter du 21 juillet 1962 et à terme échu et sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire.